



Question sur la résolution d'un contrat

Par **lilouuu9**, le **21/06/2011** à **14:28**

Bonjour,

mon ami comédien de profession, a signé un contrat avec une photographe afin que celle-ci lui fasse des photos pour son book qu'il puisse présenter à des agences. Le contrat stipule qu'il doit verser une somme et qu'en retour elle lui faisait des photos présentables en agence. Le contrat est d'abord passé verbalement puis mit en forme par écrit et échangé par mail. Seulement, il n'a eu une copie du contrat que signé par lui et pas par la photographe. ensuite celle-ci suite à la séance lui a envoyé des photos non présentables en agence (photos avec des slogans en plein visage). Il a donc demandé à récupérer son argent et a demandé à ce que ses photos ne soient pas utilisées par la photographe. Cette dernière refuse de lui rendre son argent et ne lui garantie pas qu'elle n'utilisera point ses photos. Peut-il porter plainte? et pour quel motif? Peut-il réclamer la résolution de son contrat sans engager une procédure couteuse? Je souhaite ajouter que mon ami a reçu des menaces par mail et par appels des proches de cette photographe lorsqu'il a fait comprendre à cette dernière qu'il allait porter plainte.